

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 25 septembre 2025
Rapporteur :
Madame Marie-Pierre JEAN-
JACQUES**

N° 14

**Transports collectifs
Convention de Délégation de Service Public (DSP)
Rapport des délégataires 2024**

Synthèse des rapports annuels d'activités de 2 délégataires gestionnaires des services de mobilité de Quimper Bretagne Occidentale présents sur l'année 2024 : Keolis Quimper et RD QBO.

Préambule

Par délibération du 9 mars 2017, le conseil communautaire a décidé de retenir Keolis Quimper comme délégataire du réseau de transports collectifs de Quimper Bretagne Occidentale (QBO) pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 décembre 2023. L'avenant 10 au contrat a prolongé la durée de la DSP jusqu'au 31 octobre 2024.

Par délibération du 11 juillet 2024, le conseil communautaire a décidé de retenir RD QBO (Ratp Dev) comme nouveau délégataire des services de mobilités de l'Agglomération pour la période du 1^{er} novembre 2024 au 31 décembre 2030.

Conformément à l'article L. 1411-3 du Code général des collectivités territoriales et au chapitre 10 des conventions de délégation de service public, le délégataire doit annuellement transmettre à l'autorité organisatrice un rapport qui rend compte de son exploitation.

Ce sont ainsi deux rapports annuels 2024 qui ont été présentés à l'autorité organisatrice de mobilités, l'un pour la période de janvier-octobre par Keolis Quimper et l'autre pour la période de novembre-décembre par RD QBO. Les principaux éléments des rapports d'activité de l'année 2024 sont compilés et présentés ci-après.

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 06/10/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/10/2025 (accusé de réception du 06/10/2025)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

I – Données commerciales

1 - L'offre

Pour 2024, le nombre de kilomètres réels effectués en propre par les exploitants (urbain et TAD, HandiQUB) s'élève à 3 024 369 et représente une variation de +4 % par rapport à 2023 (2 908 530).

Les kilomètres sous-traités sur le réseau suburbain (dont HandiQUB) s'élèvent à 1 247 808 et représentent une variation de 0,02 % par rapport à 2023 (1 247 605).

2 - La fréquentation

a) Les voyages

Pour l'année 2024, le nombre de voyages (hors HandiQUB) sur l'ensemble du réseau QUB s'établit à 5 368 750, ce qui représente un résultat en baisse de 0,9 % par rapport à 2023 (5 417 275).

Par ailleurs, 33 382 voyages ont été effectués en 2024 sur le réseau HandiQUB, soit une variation de -6,3 % (35 637 en 2023).

Ces données sont à relativiser car plusieurs circonstances ont affecté la remontée des voyages durant la fin de l'année 2024 au moment du transfert effectué entre un opérateur et l'autre (dysfonctionnements informatiques, échange de données entre les systèmes billettiques intégrés dans le bus et le système central de billettique non effectif durant les premières semaines d'exécution à l'entrée en fonctions de RD QBO).

b) Les recettes commerciales

Le montant des recettes commerciales s'élève à 2 593 561 € HT, en hausse de +2,0 % par rapport à 2023 (2 543 297 € HT).

II - Données économiques

1 - Les charges et les produits

Pour 2024, les charges d'exploitation indexées représentent 18 116 081 € HT (contre 17 988 435 € HT en 2023).

Le montant des produits réels (recettes commerciales, publicité, fraude et vélo) s'est élevé à 2 768 277 € soit une augmentation de +1,33 % par rapport à 2023 (2 731 917 €).

2 - L'intéressement

Il est prévu un mécanisme d'intéressement dans la convention de délégation de service public, liée à la qualité du service public rendu par le délégataire. Cet intéressement se base sur l'analyse de critères liés à la ponctualité, la propreté des véhicules, la relation avec les usagers, etc. En 2024, l'intéressement représente un bonus de 50 974 € pour Keolis Quimper et 11 500 € pour RD QBO.

3 - La contribution

En tenant compte des éléments variables (intéressement, révision des indices, etc.), la contribution nette à l'exploitant Keolis Quimper est de 12 549 663 € ; de 2 476 551 € à l'exploitant RD QBO soit un total de 15 029 214 € (14 743 404 € en 2023).

III – Données d'exploitation

		2021	2022	2023	2024 Keolis Quimper	2024 RD QBO
Effectifs en équivalent temps plein (cadres Keolis/RD et intérimaires inclus)	Conduite	122,8	129,2	134,9	135,7	124
	Entretien	9,3	10,3	10,6	8,3	6
	Structure	26,3	27,0	28,3	26,8	28
	Total	158,4	166,5	173,8	174,3	154,8
Parc véhicules	Standard (diesel + GNV)	46	46	46	45	45
	Articulé	4	5	4	4	4
	Véhicules TPMR	8	10 ¹	12 ¹	8 ²	14 ¹
	Midibus	5	5	5	5	5
	Navette électrique	2	2	2	2	2
	VS et V Atelier	-	-	-	-	9
	Total	65	68	68	64	79
Productivité	Km/agent conduite	21 832	22 256	21 249	18 590	4 188
	Km/agent d'entretien	330 978	339 496	337 238	262 780	62 710
	Km/habitant	38,09	41,30	41,56	35,34	7,39
	Voyages/habitant	44,37	52,49	54,53	46,07	7,92
	Recette/voyage	0,4990	0,4598	0,4664	0,47	0,54
	Recette/Km	0,58	0,58	0,61	0,61	0,58
Indicateur social	Absentéisme	8,40%	11,05%	11,67%	8,37%	4,92%
Maintenance	Nombre de pannes	74	120	82	71	15
	Km parcourus entre deux pannes	35 162	46 512	50 944	51 017	nc

¹Dont 5 mis à disposition par Keolis Quimper

² Ne prend pas en compte les véhicules mis à disposition par l'exploitant

En application de l'article L. 1413-1 du Code général des collectivités territoriales, le rapport du délégataire a été soumis à la commission consultative des services publics locaux le 25 juin 2025. Le compte rendu de la commission est joint en annexe n°2 du présent rapport.

Le conseil communautaire prend acte du rapport 2024 des délégataires des transports collectifs.